

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction de la coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et des
Procédures d'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° 2018/ **4265** du **21 DEC. 2018**
portant renouvellement de la commission de suivi du site
afférente au dépôt pétrolier
exploité à VILLENEUVE-LE-ROI rue des Darses
par la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) ex GPVM

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

-
- **VU** le code de l'environnement, notamment les articles L125-2, L125-2-1, R125-8 à R125-8-5 ;
 - **VU** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n°2013/2066 du 4 juillet 2013 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) pour le dépôt pétrolier exploité par le Groupement Pétrolier du Val-de-Marne « GPVM », rue des Darses à VILLENEUVE-LE-ROI ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n°2013/2795 du 20 septembre 2013 d'installation de ladite commission de suivi de site complétant l'arrêté préfectoral n°2013/2066 du 4 juillet 2013, portant désignation des membres du Bureau, approbation du règlement intérieur, confirmation de la composition de l'instance susvisée et désignation du représentant de la CSS dans l'association des POA (personnes et organismes associés) ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n° 2018/3097 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe LEGUEULT, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne ;
 - **VU** les candidatures proposées par les services et organismes consultés, relatives au renouvellement des membres de la commission de suivi de site ;
 - **SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – La composition de la commission de suivi de site (CSS) créée par l'arrêté préfectoral n°2013/2066 du 4 juillet 2013 est renouvelée pour une durée de 5 ans. La liste de ses membres est fixée dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture du Val-de-Marne.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Nogent sur Marne



Jean-Philippe LEGUEULT

ANNEXE à l'arrêté préfectoral N° 2018/4245 du 21 décembre 2018

COMPOSITION

de la commission de suivi de site afférente au dépôt pétrolier SPVM à Villeneuve-le-Roi créée par arrêté préfectoral n°2013/2066 du 4 juillet 2013

Collège « Administration de l'État » (6 membres) comprenant un représentant des services suivants :

- Préfecture du Val-de-Marne / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
- Préfecture du Val-de-Marne / Services du cabinet / Direction des sécurités – Service interministériel de défense et de protection civile
- Brigade de sapeurs pompiers de Paris – Bureau planification opérationnelle
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France/Unité Départementale du Val-de-Marne/Inspection des installations classées
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France/Unité Départementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne/Service de l'Urbanisme et du Bâtiment Durables
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Collège « Élus » (3 membres)

- Monsieur le Maire de la commune de VILLENEUVE-LE-ROI, ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, ou son représentant désigné par délibération n°2015-3 – 1.2.2/1 du 16 avril 2015
- Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, ou son représentant désigné par délibération n° CR 2018-045 du 22 novembre 2018

Collège « Riverains ou associations dans le périmètre du site » (7 membres)

- Le Président de la Société Régionale Horticole de Villeneuve-le-Roi ou son suppléant
- Le Président de l'Association Familles de France ou son suppléant
- Le Président de La Fédération de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son suppléant
- Le Responsable d'exploitation de la société CHABANY à Villeneuve-le-Roi ou son suppléant
- Le responsable d'exploitation du site PAPREC Ile-de-France à Villeneuve-le-Roi ou son suppléant
- Le responsable d'exploitation du site TRAPIL (TO9) de Villeneuve-le-Roi ou son suppléant
- Le responsable d'exploitation du site VÉOLIA de Villeneuve-le-Roi ou son suppléant

Collège « Exploitant » (2 membres)

- Le responsable d'exploitation du site SPVM à Villeneuve-le-Roi ou son suppléant
- Le responsable Réglementation Dépôts Pétroliers au siège social de la société SPVM à Courbevoie ou son suppléant

Collège « Salariés » (4 membres)

- 4 délégués du personnel de la société SPVM, membres du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ou leurs suppléants

~~~~~

